

عن أنس بن مالك رضي الله عنه قال : كان أبو طلحة رضي  
الله عنه أكثر الأنصار بالمدينة مالاً من نخلٍ وكان أحب  
أمواله إليه بَيرُحاءُ وكانت مُستقبلةَ المسجدِ وكان رسولُ الله  
صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ يَدْخُلُهَا وَيَشْرَبُ مِنْ مَاءٍ فِيهَا  
فَلَمَّا أُنْزِلَتْ هَذِهِ الْآيَةُ : لَنْ تَنَالُوا الْبِرَّ حَتَّى تُنْفِقُوا مِمَّا تُحِبُّونَ ،  
قَامَ أَبُو طَلْحَةَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ إِلَى رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ  
فَقَالَ : يَا رَسُولَ اللَّهِ ! إِنْ اللَّهُ يَقُولُ : لَنْ تَنَالُوا الْبِرَّ حَتَّى تُنْفِقُوا  
مِمَّا تُحِبُّونَ وَإِنْ أَحَبَّ أَمْوَالِي إِلَى بَيرُحَاءُ وَإِنِهَا صَدَقَةٌ لِلَّهِ أَرْجُو  
بِرَّهَا وَذُخْرَهَا عِنْدَ اللَّهِ فَضَعُهَا يَا رَسُولَ اللَّهِ حَيْثُ أَرَاكَ اللَّهُ  
فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : بَنَحْ ذَلِكَ مَالٌ رَابِحٌ ذَلِكَ  
مَالٌ رَابِحٌ ! وَقَدْ سَمِعْتُ مَا قُلْتَ وَإِنِّي أَرَى أَنْ تَجْعَلَهَا فِي

الأقربين

فقال أبو طلحة رضي الله عنه : أفعلُ يا رسولَ الله  
فقسَمَها أبو طلحة في أقاربه وبنِي عمِّه



D'après Anas Ibn Malik (qu'Allah l'agrée) : Abou Talha (qu'Allah l'agrée) était celui des Ansars (1) qui possédait le plus de dattiers et son bien qui lui était le plus cher était Bayrouha (2).

Cette palmeraie était devant la mosquée et le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) rentrait dedans et y buvait de l'eau qui s'y trouvait.

Lorsque ce verset a été révélé : -Vous n'atteindrez la véritable piété que lorsque vous dépenserez de ce que vous aimez- (3) , Abou Talha (qu'Allah l'agrée) est allé auprès du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) et a dit : Ô Messager



d'Allah ! Certes Allah a dit : -Vous n'atteindrez la véritable piété que lorsque vous dépenserez de ce que vous aimez- et certes celui de mes biens que j'aime le plus est Bayrouha. Elle est donc une aumône pour Allah de laquelle j'espère la piété et sa récompense auprès d'Allah. Ô Messenger d'Allah ! Place la là où Allah te l'aura montré (4).

Alors le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Bakh ! (5) Ceci est un bien qui rapporte du bénéfice, ceci est un bien qui rapporte du bénéfice ! J'ai certes entendu ce que tu as dit et je vois certes que tu dois la donner à tes proches ». Abou Talha (qu'Allah l'agrée) a dit : Je le fais ô Messenger d'Allah !

Alors il l'a partagé entre ses proches et les fils de son oncle.

---

(Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°1461 et Mouslim dans son Sahih n°998)